

2nde GT à procédure spécifique

SECTIONS INTERNATIONALES

allemand, anglais, espagnol, italien, polonais et russe

Etablissement concerné :

BAS-RHIN Lycée International Les Pontonniers STRASBOURG

Public concerné :

Ces sections s'adressent à des élèves étrangers ou français motivés, ayant un bon niveau dans la langue demandée et capable **de s'adapter à une charge de travail supplémentaire**, avec une attention particulière accordée aux élèves locuteurs natifs ou de culture bilingue.

Les sections internationales ont un double objectif :

- « [...] permettre à des élèves étrangers et à des élèves français d'acquérir ensemble une formation impliquant l'utilisation progressive d'une langue étrangère dans certaines disciplines. » (article D. 421-131 du code de l'éducation) ;
- « [...] faciliter l'intégration et l'accueil d'élèves étrangers dans le système éducatif français et [...] former des élèves français à la pratique approfondie d'une langue étrangère, en particulier par l'utilisation de cette langue dans certaines disciplines. » (article D. 421-132 du code de l'éducation)

La brochure de présentation du site EDUSCOL rappelle que :

« Les sections internationales offrent aux enfants des familles étrangères ou binationales installées en France la possibilité d'être intégrés dans le système français tout en continuant les apprentissages de leur langue maternelle » (...)

« Dans un même temps, les SI offrent à des enfants français revenus d'expatriation ou **disposant de la motivation et des compétences linguistiques** nécessaires la possibilité de développer ces compétences en bénéficiant d'un environnement bilingue et culturel. »

« **La formation en sections internationales est un parcours exigeant** ».

Condition d'admission des élèves dans une section internationale :

Au vu d'un dossier de candidature délivré par l'établissement d'accueil et d'un examen écrit et oral, l'admission est prononcée par le directeur académique des services de l'Education nationale (IA-DASEN) sur proposition du chef d'établissement.

1. Le dossier de candidature doit permettre de vérifier les conditions suivantes :
 - pour les élèves étrangers, attester d'une connaissance suffisante de la langue de la section et du français.
 - pour les élèves français, être issus d'une section internationale de collège ou avoir effectué tout ou partie de leur scolarité dans un pays où est parlée la langue de la section ou attester d'un niveau suffisant dans la langue de la section.
2. L'examen doit permettre de vérifier les conditions suivantes :
 - pour les élèves étrangers, la connaissance du français (une épreuve écrite et une épreuve orale - positionnement)
 - pour les élèves français, l'aptitude à suivre les enseignements dispensés en langue étrangère (une épreuve écrite d'une heure environ et une épreuve orale de 10 à 15 mn).
 - Précision pour la section internationale anglaise : Les élèves sont répartis dans un des deux niveaux suivants, correspondant à leurs besoins et à leur niveau de compétence : Advanced English ou English National.
3. La famille doit formuler le vœu « 2nde internationale » sur la demande d'admission en 2nde GT ou sur le dossier d'orientation.

Scolarité

Les sections internationales allient programmes français et programmes étrangers ; à ce titre elles favorisent l'ouverture internationale.

Elles associent les services d'enseignants français et étrangers. Ces derniers interviennent dans leur langue d'origine pour des enseignements spécifiques en histoire, géographie et littérature du pays concerné.

Les enseignements sont dispensés conformément aux programmes en vigueur dans les classes considérées, avec deux enseignements spécifiques :

- 4h minimum d'histoire-géographie. Cet enseignement remplace l'enseignement normal d'histoire-géographie ; 2 heures minimum sont enseignées dans la langue de la section
- 4h minimum de langue et littérature, en langue de la section, dispensées en supplément de l'horaire de LV1.

Cas particulier des élèves de la section anglaise

- English National : pour les locuteurs natifs ou quasi-natifs qui visent des examens Britanniques ou Américains, l'IGCSE et l'Option Internationale du Baccalauréat (OIB). Le programme inclut l'étude intensive d'œuvres littéraires, et est une excellente préparation aux études universitaires.
- Advanced English : pour les élèves qui ne sont pas locuteurs natifs mais qui ont atteint un niveau de compétence et de motivation satisfaisants. Les cours sont axés sur l'acquisition de compétences langagières, mais les élèves doivent également être capables d'étudier des textes littéraires et historiques

English National			
	<i>Littérature</i>	<i>Histoire</i>	<i>Géographie</i>
Seconde IGCSE	4h/semaine	2h/semaine	2h/semaine
Première OIB	4h/semaine	2h/semaine	2h/semaine
Terminale OIB	6h/semaine	2.5h/semaine	2.5h/semaine
Préparation à l'Abibac - OIB			

Particularité pour la série L

En classe de première et de terminale, les élèves suivent dans une autre langue que celle de leur section :

L'enseignement de littérature étrangère en langue étrangère ;
l'enseignement de langue vivante approfondie, s'ils font ce choix au titre de l'enseignement de spécialité.

Advanced English		
	<i>Langue et Littérature</i>	<i>Histoire en anglais</i>
Seconde	4h/semaine	2h/semaine
Première	4h/semaine	1h/semaine (civilisation)
Terminale	3h/semaine	/
préparation, au bac avec LV1 anglais		

Examen

L'article 9 de l'arrêté du 20 décembre 2018 relatif aux sections internationales de lycée (NOR : MENE1821439A)

<https://www.legifrance.gouv.fr/eli/arrete/2018/12/20/MENE1821439A/jo/texte> prévoit les nouvelles modalités concernant le baccalauréat OIB.

NB :

- l'OIB allemande a la particularité de valoir **Abitur en Allemagne**.
- l'OIB espagnole dispense de la Selectividad en Espagne. Les élèves peuvent demander le diplôme du Bachillerato
- l'OIB anglais est équivalente aux A'levels en Grande Bretagne.
- hormis ces trois situations, la reconnaissance de l'OIB reste à l'appréciation des services de l'éducation de chaque pays sollicité.

Calendrier particulier des candidatures (vérifier le calendrier précis des procédures de l'année en cours)

- **Du 6 décembre 2018 au 25 janvier 2019** : pré-inscription à faire soit en se référant au collège d'origine de l'Académie de Strasbourg, soit, pour les cas particuliers, en contactant le lycée à l'adresse secretariat.eleves.lips@ac-strasbourg.fr
- **1er février 2019** : date limite du retour des dossiers au lycée international.
- **11 au 30 mars 2019** : passation des tests écrits et examens oraux.
- Les familles sont averties **fin mai** de l'avis qui est porté à la candidature de leur enfant.
- **Fin mai, début juin** : Si l'élève obtient le passage en classe de 2^{nde} GT. La famille doit formuler, dans l'établissement d'origine, le vœu « 2^{nde} internationale » sur la demande d'admission en 2^{nde} GT du dossier d'orientation.
- **Fin Juin** : l'affectation est prononcée fin juin par le DASEN. Les familles sont invitées à inscrire leur enfant dans les jours qui suivent la réception de la notification.

Tout élève souhaitant être admis dans une formation soumise à procédure spécifique doit obligatoirement avoir transmis son dossier au lycée d'accueil dans les délais impartis. A défaut, son vœu est refusé par la commission d'affectation.